

Brûlure radiologique. Mise au point thérapeutique à propos de deux cas de contamination du membre supérieur.

Éric BEY, P. DUHAMEL, A. BAUS, F. ENTIME, C.-S. BICH, E. JAMET ANSELME, M. BRACHET, J.-C. AMABILE

Résumé

Introduction :

Les contaminations par rayonnement Alpha et Béta sont extrêmement rares mais les lésions qui en résultent sont importantes avec toutes les caractéristiques d'une brûlure radiologique et les difficultés de cicatrisation et de traitement.

Matériels et méthodes :

Nous rapportons ici deux cas de contamination: l'un Alpha industriel, l'autre Béta médical.

Dans le premier cas, il s'agit d'un travailleur dans un centre nucléaire qui a présenté un traumatisme de l'avant-bras droit avec plaie contaminée par un agent Alpha (américium-plutonium).

Le deuxième cas est un patient victime d'un accident d'extravasation au pli du coude gauche de Zevalin*, isotope émetteur Béta utilisé dans le traitement des lymphomes pour totaliser l'aplasie médullaire avant greffe de moelle.

Résultats :

Les rayonnements Alpha et Béta sont peu pénétrants, les particules émettrices délivrent leur énergie dans la peau avec une brûlure cutanée et risque de contamination interne.

La prise en charge en urgence passe par une décontamination. La décontamination se fait par déshabillage et douche.

Dans certains cas cette contamination intéresse les parties molles après effraction cutanée avec une contamination interne pour laquelle le lavage est insuffisant.

La décontamination doit alors être menée chirurgicalement comme dans le premier cas par excision de la zone cutanée contaminée.

Dans le deuxième cas, la décontamination aurait du être réalisée par lipoaspiration lavage. En l'absence de décontamination, nous avons traité secondairement une importante nécrose cutanée étendue à toute la face antérieure du coude imposant une couverture par lambeau libre.

Discussion :

Les accidents de contamination Alpha et Béta sont rares, une action de décontamination doit être entreprise en urgence. La décontamination par douche est de règle mais elle doit être chirurgicale par parage cutané si lésion cutanée ou par lipoaspiration-lavage lorsque cette contamination est sous-cutanée.

Un patient contaminé est contaminant, ceci impose des précautions spécifiques de radioprotection vis à vis des équipes soignantes et en matières d'élimination des déchets biologiques.